



BULLETIN D'ADHÉSION 2023-2024



Nom de l'établissement scolaire :

Adresse de l'établissement scolaire :

- Établissement de moins de 350 élèves : 40 €
- Établissement de 351 à 600 élèves : 60 €
- Établissement de 601 à 1000 élèves : 80 €
- Établissement de plus de 1000 élèves : 90 €

Le règlement s'effectuera suite à l'intervention (facture)

*Pour toute intervention de l'Aroéven Bretagne, l'adhésion est obligatoire.
Elle est valable pour l'année scolaire et donne droit à des réductions lors d'achat
de l'agenda du délégué de classe, la location de l'exposition "J'me présente votez pour
moi" et de la location de l'exposition "A l'Asso des MDL".
Elle permet aussi l'abonnement d'un an à la revue Foéven.*

**Merci de dater, signer
et d'apposer le cachet :**

**Bulletin à renvoyer à
l'Aroéven Bretagne :
81 bld Albert 1er
35200 Rennes
aroeven@ac-rennes.fr**